

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 13 février 2015

Délibération n° 07-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le versement par l'UBS de 10 000 euros à l'association PEV au titre de 2013/2014.

Membres en exercice : 26 membres

Votes : 17

Pour :	17
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 février 2015

Document mis en ligne le : 25 février 2015